

<p align="center">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</p> <p align="center">-----</p> <p align="center">Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT</p> <p align="center">DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p align="center">Séance du 10 Octobre 2017</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Présents : 33 Absent : 1 Pouvoirs : 3 Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 327/2017</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le 10 Octobre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul COTTERLAZ-RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 03 Octobre 2017</p> <p>Présents : Mmes Carine LAVAL, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET, Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFAVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul COTTERLAZ-RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bruno PENASA, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD, Patrick FALCOZ.</p> <p>Pouvoirs : Mme Anne-Marie BAILLEUL donne son pouvoir à M. Gilles PILLOUX, Mrs Pascal COULLOUX donne son pouvoir à M. Bernard CHASSOT, Guy PERRET donne son pouvoir à Mme Paulette LENORMAND.</p> <p>Absent: M. Jean VIOLLET.</p> <p>M. Emmanuel GEORGES est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : Convention avec l'association Karapat

Depuis 18 septembre 2017, l'association « Karapat » intervient sur les Communes de Chilly, de Minzier et de Chêne en Semine, à raison d'une journée par semaine pour Chilly, deux jours par semaine pour Minzier et une journée par semaine pour Chêne en Semine, pour proposer ses services de halte-garderie itinérante appelée « Bébébus ». A cet effet, sont mises à disposition de l'association « Karapat » (par la Commune de Chilly pour Chilly et par la commune de Minzier, la salle communale située au Chef-Lieu de Chilly (le mardi), la salle annexe de la bibliothèque à Minzier (le mercredi et le jeudi) et la salle du multi accueil de Chêne en Semine (le lundi).

La CCUR, signataire d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Haute-Savoie, attribue à l'association Karapat une contribution en espèces, sous forme de subvention, pour la gestion de ce service « bébébus ».

La présente convention (pièce jointe) a pour objet de définir les modalités de mise à disposition des locaux ainsi que les engagements financiers qui lient la Communauté de Communes Usse et Rhône, la commune de Minzier et la commune de Chilly à l'association Karapat, pour le service halte-garderie itinérante.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention avec l'association Karapat.

**Pour Extrait Conforme,
Le Président,
Paul COTTERLAZ-RANNARD**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.



Envoyé en préfecture le 13/10/2017

Reçu en préfecture le 13/10/2017

Affiché le



ID : 074-200070852-20171010-327_2017-DE